

AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-681 DU 11 DECEMBRE 2006

Portant Convocation du Corps Electoral pour
les élections législatives de mars 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la loi n° 2005-14 du 28 juillet 2005 portant règles générales pour les élections
en République du Bénin ;

Vu la loi 94-015 du 27 janvier 1995 définissant les règles particulières pour l'élection
des membres de l'Assemblée Nationale et les lois n° 98-036 du 15 janvier 1999 et
n° 99-016 du 12 mars 1999 qui l'ont modifiée et complétée ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du
Gouvernement et le décret n° 2006-622 du 29 novembre 2006 qui l'a modifié ;

Vu le décret n° 2004-394 du 13 juillet 2004 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la
Décentralisation ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Collectivités
Locales ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 09 décembre 2006 ;

.../...